



Retracting a contract from a list

Par **girouette**, le **29/01/2010** à **13:30**

Après avoir vu une annonce d'un bien à louer ma fille et son compagnon ont téléphoné à l'office des locataires pour avoir des renseignements. La personne lui ont dit qu'il fallait venir à l'agence impérativement. ce qu'ils ont fait.

Une fois sur place, ils se sont fait vendre une liste à 190 € avec le blabla qui va avec dans ce cas (pas de frais d'agence etc...)

Bien qu'au départ ils voulaient un loyer de moins de 500 € sur le secteur de clermont l'hérault, tout ce qui leur est proposé atteint au moins 550 € et se trouve sur un secteur pouvant atteindre plus de 20 Km. ainsi qu'un logement déjà loué.

Peut-on faire opposition au chèque et envoyer un recommandé pour se retracter ? je vois qu'une personne l'a fait sur votre forum ?

merci d'avance

Par **Lalotte**, le **09/02/2010** à **17:06**

Bonsoir

J'aurai voulu savoir si on vous avait donné une solution parce que je suis dans le même cas que votre fille...

Cordialement.

Par **girouette**, le **10/02/2010** à **16:41**

Nous avons envoyé une lettre recommandée de rétractation, en exigeant que l'on nous rende la chèque. (il ne devait pas être encaissé tout de suite).

nous avons bien argumenté notre lettre grâce notamment aux exemples trouvés sur le site. l'office des locataires a accepté de rendre le chèque et annuler le contrat.

cordialement

Par **Lalotte**, le **10/02/2010** à **18:46**

Merci de votre réponse. Je vais tenter de faire de même.

Par **Salamandreglacee**, le **30/05/2011** à **23:52**

Bonjour,

Il m'est arrivé la même chose jeudi dernier et j'ai payé 190€(...) en sortant je me suis rendu-compte que je n'avais au final aucune annonce m'intéressant réellement...

Comment pourrais-je faire pour rompre le contrat ? ça fait moins de 7 jours mais d'après le contrat ils auraient répondu à mes attentes puisque j'ai une liste d'annonces (même si en fait il a élargi ma recherche d'annonces).

Enfin j'ai signé le contrat aussi...

Merci beaucoup si vous pouvez m'aider !

Aurore

Par **Domil**, le **31/05/2011** à **01:10**

Il n'y a pas de droit de rétractation.

Si le vendeur de liste a donné des propositions valides conformément à vos souhaits indiqués dans le contrat, il a fait ce pourquoi vous l'avez payé

Par **Salamandreglacee**, le **31/05/2011** à **21:50**

Oui ça restait acceptable mais à part ce jour là il n'y a plus aucune annonces dans mes critères de recherche.

Mais bon j'imagine bien que c'est trop tard.

Merci quand même